



MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

Rue de l'Église 5 | CH – 1969 St-Martin
T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17
saint-martin.ch | commune@saint-martin.ch

BOURGEOISIE

PLAN FINANCIER 2024 – 2027

Approuvé par le Conseil municipal le 16 novembre 2023

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

Porté à la connaissance de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2023

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. Préambule	
1.1 Introduction	4
1.2 Dispositions légales	4
1.3 Plan financier	5
1.4 Evolution de la fortune et des engagements	6
1.5 Indicateurs financiers	6-8
1.6 Evolution des indicateurs financiers	9
1.7 Considérations finales	9

1. PREAMBULE

1.1 Introduction

Le Conseil d'Etat a adopté le 24 février 2021 la modification de l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes (OGFCo) permettant aux communes et bourgeoisies valaisannes d'établir leurs états financiers dès le budget 2022 selon les normes comptables MCH2.

Sur la base des comptes 2022 et des budgets 2023 et 2024, l'exécutif a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans avec ses incidences sur l'endettement.

Le plan financier 2024-2027 est un instrument de perspective et d'information tel que défini par les dispositions légales.

La société contemporaine est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie de la collectivité communale. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc toujours plus importante.

L'estimation des charges et revenus financiers comporte de nombreuses incertitudes en raison de l'impondérabilité des éléments que la Bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des conséquences financières directes.

Par ailleurs, les collectivités locales sont tributaires des décisions et dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales avec une tendance marquée au transfert des charges vers les communes.

La volonté du Conseil municipal est de préserver un niveau d'endettement mesuré tout en conservant les acquis dans un état satisfaisant.

1.2 Dispositions légales

Ce rapport est rédigé conformément aux dispositions contenues dans l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 30 et suivants de l'ordonnance sur la gestion financière du 24 février 2021.

Les principales dispositions traitant du plan financier sont reportées ci-après :

Art. 31 *Compétence et contenu*

¹ *Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil municipal.*

² *Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.*

³ *Il informe notamment sur :*

- a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats ;*
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements prévus sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements ;*
- c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.*

Le plan financier sous revue qui vous est soumis respecte la période quadriennale minimum imposée par l'article 79 LCo.

1.3 Plan financier

La planification financière est un instrument d'information et de gestion. Elle donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de résultats

Plan financier						
Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	703'587	481'350	602'550	567'500	577'500	587'500
Total des revenus financiers	747'603	497'820	616'110	580'410	590'410	600'410
Marge d'autofinancement	44'016	16'470	13'560	12'910	12'910	12'910
Amortissements planifiés	1	-	-	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	6	20	10	10	10	10
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	6	20	10	10	10	10
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	44'009	16'450	13'550	12'900	12'900	12'900
Prévision du compte des investissements						
Total des dépenses	-	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	0	0	0	0	0
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	44'016	16'470	13'560	12'910	12'910	12'910
Excédent (+) découvert (-) de financement	44'016	16'470	13'560	12'910	12'910	12'910
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	44'009	16'450	13'550	12'900	12'900	12'900
Excédent /Découvert du bilan	180'097	196'547	210'097	222'997	235'897	248'797
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-44'016	-16'470	-13'560	-12'910	-12'910	-12'910
Capitaux de tiers	161'533	145'063	131'503	118'593	105'683	92'773

Le plan financier 2024-2027 présente une marge d'autofinancement cumulée de CHF 52'290 et un excédent de revenus cumulés de CHF 52'250 après attributions aux fonds de financements spéciaux (fonds forestier de réserve).

1.4 Evolution de la fortune et des engagements 2024-2027

Compte tenu de l'absence d'investissements, le compte de financement présente un excédent cumulé de CHF 52'290.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Financement des investissements						
Report des investissements nets	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	44'016	16'470	13'560	12'910	12'910	12'910
Excédent (+) découvert (-) de financement	44'016	16'470	13'560	12'910	12'910	12'910

La fortune passera à CHF 248'797 au 31.12.2027 selon les prévisions budgétaires.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modification de la fortune/découvert						
Excédent revenus (+) charges (-)	44'009	16'450	13'550	12'900	12'900	12'900
Excédent /Découvert du bilan	180'097	196'547	210'097	222'997	235'897	248'797

La dette brute ou les engagements passera à CHF 92'773 au 31.12.2027 selon les prévisions budgétaires.

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Modification des engagements						
Variation capitaux de tiers	-44'016	-16'470	-13'560	-12'910	-12'910	-12'910
Capitaux de tiers	161'533	145'063	131'503	118'593	105'683	92'773

1.5 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027

1. Taux d'endettement net (I1)

Dette nette I	CHF	-120'140.94	-136'610.94	-150'170.94	-163'080.94	-175'990.94	-188'900.94
Revenus fiscaux	40 CHF	-	-	-	-	-	-

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	44'016.15	16'470.00	13'560.00	12'910.00	12'910.00	12'910.00
investissements nets	CHF	-	-	-	-	-	-

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	-6.20	-20.00	-10.00	-10.00	-10.00	-10.00
Revenus courants	CHF	747'602.69	497'820.00	616'110.00	580'410.00	590'410.00	600'410.00
		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	161'533.31	145'063.31	131'503.31	118'593.31	105'683.31	92'773.31
Revenus courants	CHF	747'602.69	497'820.00	616'110.00	580'410.00	590'410.00	600'410.00
		21.61%	29.14%	21.34%	20.43%	17.90%	15.45%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	-	-	-	-	-	-
Dépenses totales	CHF	703'586.54	481'350.00	602'550.00	567'500.00	577'500.00	587'500.00

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

Indicateurs financiers	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	-5.20	-20.00	-10.00	-10.00	-10.00	-10.00
Revenus courants	CHF	747'602.69	497'820.00	616'110.00	580'410.00	590'410.00	600'410.00
		0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-120'140.94	-136'610.94	-150'170.94	-163'080.94	-175'990.94	-188'900.94
Population résidente permanente		837	832	850	855	860	865
		-144	-164	-177	-191	-205	-218

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	44'016.15	16'470.00	13'560.00	12'910.00	12'910.00	12'910.00
Revenus courants	CHF	747'602.69	497'820.00	616'110.00	580'410.00	590'410.00	600'410.00
		5.89%	3.31%	2.20%	2.22%	2.19%	2.15%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

1.6 Evolution des indicateurs financiers

Evolution indicateurs	Comptes	Budget	Budget	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1. Taux d'endettement net (I1)						
2. Degré d'autofinancement (I2)						
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.00% bon	0.00% bon	0.00% bon	0.00% bon	0.00% bon	0.00% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	21.61% très bon	29.14% très bon	21.34% très bon	20.43% très bon	17.90% très bon	15.45% très bon
5. Proportion des investissements (I5)	0.00% eff. d'inv. faible					
6. Part du service de la dette (I6)	0.00% charge faible					
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-144 patrimoine net	-164 patrimoine net	-177 patrimoine net	-191 patrimoine net	-205 patrimoine net	-218 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	5.89% mauvais	3.31% mauvais	2.20% mauvais	2.22% mauvais	2.19% mauvais	2.15% mauvais

1.7 Considérations finales

La planification présentée dans ce document ne doit pas être considérée comme une règle définitive. Elle n'est pas un acte contraignant engageant le Conseil municipal de manière irrévocable.

Beaucoup d'évènements imprévisibles peuvent rendre caduques certaines de ces propositions. Il est toutefois souhaitable de s'y référer car elle est la base des projets en cours et elle présente une vue réaliste de l'avenir.

L'exécutif propose de ne déroger aux grandes lignes arrêtées que pour s'adapter aux impératifs d'une situation économique fluctuante ou pour répondre à des besoins prioritaires.

C'est dans ce contexte que le plan quadriennal 2024-2027 a été élaboré.

St-Martin, novembre 2023

Bourgeoisie de St-Martin
Alain Alter
Président

Bourgeoisie de St-Martin
Michel Gaspoz
Secrétaire communal